

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-39**

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers :  
En exercice : **15**  
Présents : **12**  
Votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, et le cinq juin, à 09h30, le conseil municipal de la commune, convoqué le **29 mai 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier BARTHELEMY

**Présents :**

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Christian CAMINITA, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Jean-Philippe HALBERT, Jean-Christophe BRUNEL, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Mathis FORTUNATO, Fabrice MULLER-LONG.

**Absents excusés donnant pouvoir :**

Véronique DUBOIS donne procuration à Evelyne LAPASSET, Yuna RAUX donne procuration à Christian CAMINITA, Alix PAOLILLO donne procuration à Fabrice MULLER-LONG

**Absents :**

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Fixation de la participation communale aux frais de transports scolaires des élèves du primaire à compter de l'année 2026-2027**

Vu la demande formulée en date du 9 mars 2026, par la direction des transports scolaires de la CAPV au sujet de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire 2026-2027 et de la future programmation des tarifs dans le logiciel UB1-TRANSPORTS.

Vu le tableau reprenant les tarifs de l'Agglomération ainsi que ceux de la Région.

RESEAU	Abonnement Annuel	Participation intercommunale	Participation communale
<b>Agglomération Provence Verte</b>	110 € Primaire	0€	55€
<b>Mouv'enbus</b>	110 € Collège/Lycée Demi-pensionnaire	50€	0€
	80 € Collège / Lycée Interne	50€	0€
	110 € Etudiants moins de 26 ans	50€	0€
	30 € Tarification combinée	0€	0€
<b>La Région</b>	90 € Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	50€	0€
<b>ZOU</b>	45 € quotient familial inférieur à	20 €	0€
	30 € Tarification combinée	0€	0€

Considérant que l'Agglomération Provence Verte a fait le choix de ne pas faire de tarif dégressif en cours d'année

Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20260608-D39-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2026  
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Considérant que la CAPV souhaite connaître les choix en matière de participation communale.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation communale :

A partir de l'année scolaire 2026-2027 Pour les élèves primaires à 55 €  
Sur le réseau (Mouv'énbus) Agglomération Provence Verte.  
ET « Dit que les remboursements intercommunaux et communaux seront effectués sur la base d'un seul abonnement par ayant droit par an, et que le cumul des participations communales et intercommunales ne pourra être supérieur au montant de l'abonnement réglé par l'élève »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation communale :

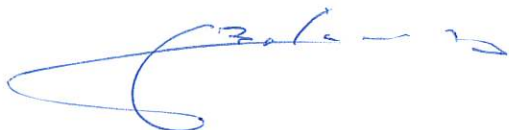
A partir de l'année scolaire 2025-2026 Pour les élèves primaires à 55 €  
Sur le réseau (Mouv'énbus) Agglomération Provence Verte.  
ET « Dit que les remboursements intercommunaux et communaux seront effectués sur la base d'un seul abonnement par ayant droit par an, et que le cumul des participations communales et intercommunales ne pourra être supérieur au montant de l'abonnement réglé par l'élève »

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Monsieur le Maire,  
Olivier BARTHELEMY**



**Le Secrétaire de Séance  
Bernard BOURSIER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20260608-D39-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2026  
Date de réception préfecture : 08/06/2026

